

## L'ÉCOLE ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le 22 janvier 2015, soit deux semaines après les attentats meurtriers qui ont endeuillé notre pays, la ministre a détaillé un plan (consultable sur le site internet du ministère) devant traduire une « grande mobilisation de l'École » pour les valeurs de la République.

Ce plan s'articule autour de 11 familles de mesures qui donnent une impression de densité et de cohérence (voir encadré ci-dessous)

### Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

[Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République](#)

[Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains](#)

[Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen](#)

[Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École](#)

[Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves](#)

[Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires](#)

[Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République](#)

[Mesure 6 : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français](#)

[Mesure 7 : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage](#)

[Mesure 8 : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux](#)

[Mesure 9 : Une action en faveur des publics les plus fragiles](#)

[Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche](#)

[Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation](#)

[Mesure 11 : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur](#)

Seulement deux semaines après les attentats, c'est presque trop beau pour être vrai. **Nous avons donc cherché à savoir ce qu'il en reste** une fois retirés les artifices de la communication, les mesures déjà en vigueur (enseignement laïc du fait religieux...) ou celles déjà annoncées, bien avant les attentats (mise en place de l'Enseignement Moral et Civique...), pour la rentrée 2015.

**Il reste quelques affirmations de principe** avec lesquelles nous ne sommes pas en désaccord (mobiliser les ESPE sur l'enseignement de la laïcité, rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains, signaler toute remise en cause des valeurs de la République...).

**Il reste des mesures insuffisantes** et un peu « alibi » : former 1000 formateurs d'ici à la rentrée de septembre 2015 en seulement 2 jours (!), former les seuls chefs d'établissement à la détection des phénomènes de radicalisation...

**Il reste enfin des mesures qui pourraient s'avérer contre productives et même carrément dangereuses** si de grandes précautions n'étaient pas prises.

- **renforcement de la présence des parents dans les établissements** quand on sait que certains excusent systématiquement toutes les transgressions de leurs enfants, voire valident le refus d'application des punitions et sanctions.

- **plus grande présence d'employés des collectivités territoriales** quand on sait que deux complices du tueur de la porte de Vincennes au supermarché Cacher étaient des éducateurs sociaux d'une ville de la banlieue parisienne.

- **l'appel plus fréquent à des associations** dont certaines ont, dans le passé, utilisé le soutien scolaire pour faire de l'endoctrinement.

#### L'analyse de la FAEN

Depuis plusieurs années, et récemment encore lors des récentes élections professionnelles, **la FAEN réclame l'enseignement des valeurs de la République et le rétablissement de l'autorité des personnels.** (suite → )



→ Ces positions, jugées ringardes par certains, reviennent aujourd'hui en force dans la bouche des plus hauts responsables de notre pays. Nous n'allons pas nous en plaindre, même si cela aurait dû être fait beaucoup plus tôt.

**Mais nous ne saurions nous satisfaire d'annonces de principe, un brin incantatoires**, pour lesquelles les responsables du système éducatif n'ont pas le début d'une solution concrète. Nous avons pu malheureusement le vérifier en audience au Cabinet de la ministre.

**Car ce qu'attendent les personnels de l'Education nationale, ce sont des solutions courageuses traduisant enfin le soutien ferme de leur hiérarchie.** Soutien qui a jusqu'à présent fait cruellement défaut.

**Cinq exemples précis illustrent parfaitement notre propos.**

- Le ministère affirme vouloir rétablir l'autorité des « maîtres ». **Comment fera-t-il pour empêcher les incivilités** que l'institution a laissé s'installer en refusant de les sanctionner, désavouant ainsi les personnels ?
- **Comment les professeurs pourront-ils faire respecter leur autorité** alors que depuis la rentrée de septembre 2014, donner une punition ou infliger une sanction s'apparentent à un parcours du combattant chronophage et conflictuel ?
- Le ministère affirme **vouloir renforcer l'enseignement laïc du fait religieux**. Quels recours et quel soutien auront les professeurs à qui certains élèves dénie le droit de parler de leur religion ou qui contestent systématiquement certains contenus ou applications de programmes officiels (SVT, EPS, LETTRES, HG) ?
- Le ministère demande de « signaler et éventuellement de sanctionner.. » **toute remise en cause des valeurs de la République**. Mais pourquoi les perturbateurs des minutes de silence consécutives aux attentats perpétrés aux États-Unis en 2001 ou aux assassinats par Merah en 2012 n'ont eu aucune sanction, de même que ceux qui se vantent de substituer des règles religieuses aux lois de la République ?
- **Que compte faire dès maintenant le ministère envers les centaines d'élèves qui clament tout haut que les terroristes du début janvier 2015 à Paris ont eu raison d'assassiner des individus ?**

A aucune de ces questions nous n'avons eu de réponse satisfaisante.

**Par contre, nous avons formulé des propositions très concrètes** de sanctions, voire de saisine de la justice. Pour les élèves mineurs, nous demandons **la convocation systématique des parents ou du représentant légal** et, en fonction de leurs réponses, leur éventuelle mise en cause.

**Il est indispensable de responsabiliser les parents d'élèves** qui, dans notre pays, sont **les principaux responsables de l'éducation de leurs enfants** mineurs et donc de leur comportement dans la société.

## **Mobilisation du 3 février : sans la FAEN**

Dans un contexte de **difficile mobilisation des personnels**, un appel à la grève a été **lancé unilatéralement par la FSU pour le 3 février prochain**. Bien que les revendications en soient louables (quoiqu'un peu floues), les syndicats de la FAEN ont décidé de ne pas se rallier à cet appel et s'en expliquent.

Nous estimons en effet que **les conditions d'une action unitaire ne sont pas réunies** pour pouvoir espérer exercer une quelconque pression sur le gouvernement par cette journée d'action. Sans mesures significatives de sa part, le gouvernement ne retiendra de cette journée que **l'économie faite sur le dos des personnels**, qui auront sacrifié une journée de leur salaire, en vain.

**La FAEN n'appelle donc pas à la grève.**

**Nous resterons toutefois disponibles** à l'avenir pour toute interfédérale rassemblant une majorité significative de fédérations de l'Education nationale, et qui déciderait d'une action commune d'envergure, susceptible cette fois-là d'obtenir quelque résultat.

**La GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) sera versée en 2015**

**Un décret publié confirme la reconduction du principe d'attribution de la Gipa cette année.**

**Quelques rappels :** la Gipa est un complément financier dont le montant a, théoriquement, vocation à couvrir l'écart éventuel entre l'évolution du traitement sur les 4 années antérieures et celle de l'inflation constatée de l'indice des prix à la consommation sur cette période de référence. Bref ... sauf avancement d'échelon ou promotion de grade sur la période (en l'occurrence entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2014) **vous pouvez être concerné.**

A ce jour il manque un paramètre nécessaire à la mise à jour de la formule de calcul des droits à la Gipa (... le cas échéant) : **le coefficient d'inflation à prendre en compte.**

Dès lors qu'il sera connu vous pourrez utiliser le simulateur de calcul que la FAEN a élaboré sur notre site incluant la mise à jour 2015